



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 33026

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté jouent un rôle important. Les rééducateurs de ces réseaux rencontrent des difficultés croissantes dans l'exercice de leurs fonctions. Connaissant son attachement à bâtir une école pour le xxi^e siècle garantissant l'égalité des chances et luttant efficacement contre l'échec scolaire, il apparaît nécessaire d'apporter des compléments d'information sur le rôle et la place des rééducateurs au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

Texte de la réponse

La circulaire du 9 avril 1990 qui définit et organise les activités des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) précise que ces activités sont étroitement articulées avec les initiatives dont les maîtres ont la responsabilité pour répondre, dans leur classe, aux difficultés de leurs élèves. Les projets d'école, la mise en place des cycles et la mise en oeuvre d'une pédagogie différenciée et des dispositifs de soutien et d'aide individualisée pour tous les élèves qui présentent des difficultés (circulaire du 18 novembre 1998) visent essentiellement à répondre aux besoins et attentes constatés. C'est, en effet, par une observation attentive et un soutien, une aide, dès que les premiers signes de décrochage apparaissent que l'on prévient l'évolution vers l'échec scolaire, vers la perte de confiance en soi et le rejet de l'école. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté constituent un des atouts de l'organisation de l'école maternelle et de l'école primaire. Des concertations qui seront engagées prochainement avec les différents partenaires concernés, après un état des lieux et une analyse des fonctionnements actuels des RASED, devront aboutir à une meilleure définition de leurs actions et, partant, à une organisation plus efficace de leur fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33026

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4382

Réponse publiée le : 29 novembre 1999, page 6845